SUPPLEMENT

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 22 FEVRIER 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE, 22 FEVRIER 1880.

LA QUESTION —DU— DIVORCE

—PAR—

ALEXANDRE DUMAS.

La punition de l'adultère.

Maintenant, M. Alexandre Dumas passe en revue les différentes pénalités dont jadis l'adultère était puni aux quatre coins du globe, pour les comparer plus tard à la législation actuelle qui ne donne plus qu'une satisfaction dérisoire à l'époux offensé. Nous reproduisons ce document à titre de curiosité.

Voulez-vous, monsieur l'abbé, que nous passions en revue les différents supplices que l'on infligeait aux adultères? Ce sera quelquefois étrange, toujours curieux, et cela nous fournira une occasion de voir comment les hommes ont continuellement et partout interprété cette loi divine de deux chairs en une, et qui ne peuvent plus être séparées, selon l'Eglise, même par l'adultère.

Chez les Juifs, la lapidation, la mort, pour l'homme comme pour la femme; chez les Grecs, la mort; à Athènes, on y ajoutait un supplice: on arrachait les cheveux de la coupable et on lui jetait sur la tête de la cendre chaude.

Chez les Romains, la mort à partir de César; chez les Parthes, les Indiens, les Arabes, les Lombards, la mort; à Lacédémone, la mort, celle des parricides. Il est vrai que les Lacédémoniens prétendent que cette loi était inutile, parce qu'il était aussi impossible de trouver une femme lacédémonienne adultère qu'un taureau qui pourrait boire du sommet du Taygète dans l'Eurotas.

Ce médisant de Plutarque prétend, lui, que les Lacédémoniens ne pouvaient pas punir l'adultère, puisqu'ils l'encourageaient, et que les époux qui craignaient de ne pouvoir donner de beaux enfants à la patrie choisissaient un beau compatriote et le donnaient pour amant à leur femme.

Dans le bas-empire, on livrait la femme adultère à tous les passants, et, afin de rendre le châtiment plus éclatant et plus complet, on sonnait une cloche pour convier un grand nombre d'exécuteurs.

Les Locriens faisaient crever les yeux aux coupables.

Chez les Visigoths, le mari faisait de la femme adultère ce qu'il voulait, et la femme faisait ce qu'elle voulait de la concubine de son mari.

Chez les Saxons, la femme était brûlée. Le complice était pendu ensuite au-dessus du bûcher.

A son retour de la campagne contre les Moscovites, et de ses victoires sur eux, Boleslas, que le triomphe n'avait pas rendu clément, ordonna que les enfants seraient arrachés des bras des mères adultères et jetés aux bêtes féroces. Quant à ces femmes, elles ne devaient plus dès lors allaiter que des chiens et ne pouvaient se montrer en public qu'avec ces animaux pendus à leurs mamelles.

Chez les Espagnols, il y avait castration de l'homme. Charles-Quint ordonna la mort des femmes coupables.

Quand Pizarre découvrit le Pérou, il y trouva cette loi: non seulement la femme, mais le père, la mère, les enfants, les frères, la maison et les bestiaux de la coupable étaient brûlés.

Chez les Mexicains, lapidation comme chez les Juifs.

Dans les contées de Guazlotitlans, la femme est amenée devant le Cacique, coupée en morceaux, et mangée séance tenante par les témoins.

Chez les Yzépaques on coupe le nez et les oreilles aux coupables.

Au Brésil, les femmes étaient assommées.

Au Japon, battues jusqu'à la mort.

Les Turcs ont tour à tour coupé en deux, lapidé, jeté à l'eau, cousues dans un sac, les femmes adultères.

En Portugal (moyen-âge), on brûlait la femme adultère et son complice. Si le mari ne voulait pas que sa femme fût brûlée, le complice était libre.

Dans la Pologne ancienne, celui qui passe pour abuser des femmes d'autrui, ou avoir quelque commerce adultère, subit la peine suivante: On le conduit sur le pont du marché, on le suspend à un clou et on lui laisse le choix de mourir dans cette position ou de se mutiler avec un rasoir placé tout près de lui.

Les capitulaires de Charlemagne édictèrent contre l'adultère la peine de mort.

....

Dans le Lyonnais, les deux coupables devaient, complètement nus, la femme courir après une poule jusqu'à ce qu'elle pût s'en emparer, l'homme ramasser du foin jusqu'à ce qu'il en eût fait une botte. La femme devait bien avoir une amie qui coupait un peu les ailes à la poule, et l'homme des camarades qui répandaient du foin dans les rues. En 1453, Louis XI abolit cette peine indécente et ridicule.

Dans l'Inde, la femme est battue ou le mari lui coupe le nez avec les dents.

Si la femme d'un brahmine est coupable d'adultère, la mort. Si son mari lui pardonne, il doit inviter d'autres brahmines à dîner avec lui, et elle présente les premiers plats comme une servante. La punition n'est pas longue, les plats des brahmines n'étant ni variés ni nombreux. Cette épreuve subie, elle s'assied à table et elle est pardonnée.

Dans l'île Bornéo, la mort. Chez les sauvages de Tierraferme, la femme est brûlée vive.

Chez les Quojaz, peuple de l'intérieur de la Guinée, la femme coupable est conduite les yeux bandés dans un bois, et on lui dit qu'elle va être livrée aux "jannanines", c'est-à-dire aux esprits. Des témoins cachés de la scène poussent des cris pour lui faire croire que les jannanines irritées viennent, en effet, la chercher; mais, cette première fois, elle en est quitte pour la peur, comme on dit; seulement, à partir de ce moment, il lui est défendu de toucher un mâle, fût-ce un enfant ou un animal; si elle commet une seconde fois l'adultère, le "bellimo", grand prêtre, accompagné de ses ministres nommés "saggones", lui fait faire, au bruit des crécelles qu'ils agitent, trois fois le tour de la place publique et on la mène de nouveau dans le bois aux jannanines. Seulement, ce jour-là, elle n'en revient plus; ou l'y tue et on l'y enterre.

Nouvelles de Bazaine.—L'homme de Metz possède une grande ferme dans les environs de Madrid, où il élève des cochons de Chicago, qui lui sont envoyés par un de ses anciens aides de camp au Mexique.

Mme Bazaine tient les livres et s'intéresse beaucoup à cet essai d'acclimatation de la race porcine. Malgré les grandes chaleurs de la péninsule, les cochons *impériales*, comme on les appelle là-bas, sont d'une rondeur tout à fait réjouissante et font les délices des brigands qui réussissent à s'en emparer les jours de sortie. Ces jours-là sont rares. Fidèle à ses principes, Bazaine évite les sorties et bat en retraite partout où ses troupes d'un nouveau genre se trouvent en force.

—On mande de Washington, 10 février au *Herald* :

Parmi les sénateurs opposés à ce que le gouvernement américain fasse aucune démarche qui l'engagerait dans des complications probables à propos de l'isthme de Panama, il est question de demander au Président des explications sur l'envoi des navires chargés d'occuper deux stations dans la baie de Chiriqui et le golfe de Dulce.

Ceux qui veulent agiter cette question disent qu'en l'état des choses et vu les complications qui peuvent surgir de ce chef, l'établissement de ces stations navales rentrait dans les attributions du Congrès et ne pouvait être ordonnée par pouvoir exécutif.

Echec à l'amiral Ammen.

Le commandant Selfridge, l'un des explorateurs américains qui ont fourni les plus précieux éléments d'étude à la question d'un canal interocéanique, adresse au *Herald* la lettre suivante, datée du steamer des Etats-Unis *Enterprise*, à Athènes, Grèce, le 14 janvier dernier. On y trouvera une réfutation digne et claire du compte-rendu infidèle de la session du congrès de Paris présenté par l'amiral Ammen à la Société de géographie de New-York :

Je me suis soigneusement abstenu de rien ajouter aux nombreuses communications sur le sujet du percement de l'isthme américain qui ont paru dans vos colonnes et dans celles d'autres journaux américains, en partie parce que je n'ai jamais eu de relation officielle avec l'une ou l'autre des présentes routes—Panama ou Nicaragua—maintenant prédominantes devant le public, et en partie parce qu'étant absent en service à l'étranger je n'ai pas eu la possibilité de me tenir au courant de la discussion. Mais dans votre numéro du 10 novembre paraît un rapport détaillé d'un document du contre-amiral Ammen, dans lequel ce gentleman sort de son sujet pour m'attaquer personnellement, et par conséquent un plus long silence de ma part serait une acceptation tacite de ses peu généreuses remarques.

Dans le document en question l'amiral Ammen dit : "Pendant les séances du congrès j'ai fréquemment été obligé de différer des propositions du commandant Selfridge, de la marine des Etats-Unis qui, chose étrange, s'est trouvé au congrès sans avoir été nommé par notre gouvernement." Il est évident que son intention a été de donner à entendre que je n'avais pas le droit d'être là. Sans doute ma présence a semblé étrange et surprenante à l'amiral Ammen qui, de son propre aveu, a été pour beaucoup dans le choix de ceux à envoyer pour représenter les Etats-Unis. L'amiral Ammen savait, quand il a écrit ceci, que j'étais, comme lui, membre par invitation de la Société française de géographie, envoyée par l'intermédiaire du baron de Lesseps, et qu'à ce titre j'étais son égal dans toutes les discussions du congrès. Ma présence peut lui avoir semblé étrange, mais l'absence d'un congrès convoqué pour une discussion générale du sujet d'un homme qui a exploré ou étudié toutes les routes souvertes par l'isthme de Darien, n'aurait pas été moins étrange.

Les insinuations de l'amiral Ammen que le congrès était convoqué pour approuver la route de Panama sont une insulte aux nombreux personnages éminents qui le composaient, et l'on peut tirer une déduction également peu charitable du fait que des deux représentants des Etats-Unis tous deux étaient notoirement en faveur du Nicaragua.

Le projet d'un canal par le Nicaragua n'a jamais eu de chance d'adoption par le congrès, *non parce que son opinion était déjà faite, mais parce que l'idée est ineffaçablement fixée dans la majorité des esprits français qu'un canal sans écluses peut seul avoir un succès financier, et que le Nicaragua n'admet pas la construction d'un canal de ce genre.*

Il y a bien des années, dans une correspondance avec M. de Lesseps, il me dit franchement qu'*aucun projet impliquant la construction d'écluses ne recevrait son approbation.*

Familier avec la route du Nicaragua par les explorations de M. Childs, du commandant Lull et de M. Menocal, et avec la route de Panama par de fréquents passages le long du chemin de fer, j'ai toujours été et je suis encore d'avis que la route préférable à toutes autres est celle d'Atrato-Napipi.

(Suit une défense de cette route.)

Une comparaison des travaux rivaux de Panama et du Nicaragua ne peut se faire qu'en leur appliquant une construction semblable—c'est-à-dire avec écluses en chaque cas. En effet, le Nicaragua n'en admet pas d'autre, et quant au canal à niveau à Panama, il faudra attendre l'investigation personnelle du baron de Lesseps avec les ingénieurs français et le colonel Totten, que sa longue familiarité avec cette route rend une autorité irrécusable. Pour un canal à écluses, *je n'hésite pas à préférer Panama au Nicaragua. Dans l'un, nous avons une longueur de navigation de canal de 48 milles, et dans l'autre de 124 milles, non compris le transit du lac Nicaragua.* Le grand obstacle à Panama, c'est les inondations de la rivière Chagres, et pour les éviter il ne semble pas nécessaire d'élever le niveau plus haut que la station de Barbacoas, ce qui serait une soixantaine de pieds au dessus de la marée moyenne ou requerrait six écluses avec chute de 107 pieds sur le Nicaragua. Un fort argument en faveur du Nicaragua est qu'il n'y a pas de tranchées très profondes dans la route proposée, tandis que Panama n'en est pas entièrement exempt. Mais ceci est plus que compensé par la masse d'excavations de roches sous l'eau requise pour le Nicaragua.

On dit qu'à Panama les pluies sont beaucoup plus abondantes qu'au Nicaragua. En l'absence de toutes mesures dignes de foi pour ce dernier pays, et considérant qu'Aspinwall et Greytown ne sont qu'à une différence de latitude d'un degré et demi, il est douteux que la différence de chute d'eau, s'il y en a une, soit importante.

En ce qui touche les ports, Panama a l'avantage de beaucoup. Il n'est pas douteux qu'un simple brise-lames assurerait la sécurité d'Aspinwall, et l'on est loin de pouvoir en dire autant de Greytown. Pour les facilités d'accès de toutes les portions de la ligne et pour les expéditions d'approvisionnements, les avantages offerts par Panama ne souffrent pas de comparaison. D'une part, les steamers déchargeraient sur les quais d'Aspinwall et en quelques heures les marchandises seraient distribuées sur toute la ligne. Dans l'autre, tant qu'un port n'aura pas été creusé et un brise-lames établi, les marchandises devront être débarquées sur la plage, puis transportées, en l'absence de chemin de fer, par chariots ou par bateaux d'un faible tirant d'eau, à une distance de 100 milles et plus.

Sous le rapport du caractère compacte de la ligne, impliquant la plus grande économie de construction, Panama est de beaucoup supérieur. On dit en faveur du Nicaragua que son terminus du Pacifique est de 600 milles plus rapproché de San Francisco. C'est vrai, mais l'avantage est grandement compensé par le temps additionnel que requerrait le transit par le Nicaragua, et les extrémités à l'Est sont à peu près à la même distance de New-York ou de l'Europe. Enfin, une objection raisonnable à mon avis, contre le Nicaragua, est que la portion occidentale de la route proposée traverse la plus volcanique des régions connues. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, mais je ne veux pas empiéter plus longuement sur vos colonnes.

Il est regrettable que les partisans de ces deux routes rivales ne puissent pas concilier leurs divergences et former une compagnie internationale qui commanderait la confiance du monde. Une semblable organisation envoyant un corps d'ingénieurs qui ne serait commis à aucune localité et aveuglé par aucune prévention, arriverait à un résultat qu'on n'aurait pas lieu de regretter par la suite.

THOMAS O. SELFRIDGE.

—Le général Farre vient de se prononcer très nettement contre la réduction du service militaire à trois ans, proposée, comme on sait, par le député Laisant. Il est assez piquant de remarquer que M. Laisant se trouve avoir perdu au départ du général Gresley, le précédent ministre de la guerre, qui n'était pas très éloigné du service de trois ans, et qui était cependant tombé comme trop réactionnaire.

Voici, d'après le *Rappel*, les raisons, fort solides, qu'a fait valoir le général Farre au sein de la commission.

En Prusse, la durée du service est de trois années pour l'infanterie et de quatre années pour l'artillerie et la cavalerie. En France, pays démocratique, une pareille inégalité serait inadmissible; cependant, il faut quatre années pour former un artilleur et un cavalier.

En général, trois années sont un délai trop court pour former un bon soldat, pour lui permettre d'acquérir les habitudes de discipline, d'obéissance et les qualités militaires qui font l'homogénéité d'une armée.

En outre, avec le service de trois ans, le recrutement des sous-officiers—déjà difficile aujourd'hui—deviendrait à peu près impossible.

—Entre députés dans la salle des Pas-Perdus :

—Et vous, êtes-vous pour le divorce?

—Moi, ça m'est bien égal, je suis garçon : et tant qu'on n'abrogera pas l'adultère...

PIANOS.

—

CHICKERING,

Mathushek

—ET—

PIANOS HALE

—CHEZ—

WERLEIN

135 RUE DU CANAL, 135.

—

PRIX:

$150......$175......$200
$225......$250......$275
$300......$325......$350
$425......$450......$550
$400......$500......$600

ORGUES

—

ORGUES

DE

Estey and Mason & Hamlin.

PRIX

$50......$60......$75
$80......$100......$125
$150......$175......$200
$250......$300......$400

Pianos d'Occasion.

PRIX :

$50......$75......$100
$125......$150......$175

Orgues d'Occasion.

PRIX :

$30......$40......$50

Tous les Instruments GARANTIS.

PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS.

VIEUX PIANOS pris en échange.

Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano.

Magasin ouvert tous les SOIRS.

PAPIER A MUSIQUE, MÉTHODES

INSTRUMENTS de MUSIQUE de tout genre, importés par

WERLEIN,

135-CANAL-135

ASSURANCES.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : No 169 rue du Canal.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1880.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1879.

Primes sur les risques de feu	$330,019 65	
Primes sur les risques de mer	41,709 05	
Primes sur les risques de rivière	29,527 94	
Total des primes	$400,256 64	
En moins—Primes sur risques non expirés	106,746 00	
Primes remboursées	2,047 06	108,793 06
Primes nettes acquises		$291,463 58
A ajouter—intérêts		16,470 61
		$307,934 19
Pertes payées sur les risques de feu	90,260 85	
Pertes payées sur les risques de mer	16,562 74	
Pertes payées sur les risques de rivière	23,317 19	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	24,830 17	
	152,960 95	
Réassurances	19,111 67	
Réduction (rebate)	26,243 53	
Commission d'agences	23,367 49	
Dépenses d'agences	3,742 05	
Taxes et licences	5,266 08	
Dépenses de bureau	27,046 40	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs etc.	6,896 59	
Profits et Pertes	6,893 74	272,517 40
Bénéfice net		35,416 79
En moins—Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions déclaré au 30 juin 1879		14,782 50
Balance des bénéfices		20,634 29

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$30,997 40	
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	29,420 26	
Dépôt à la Banque Nationale de l'Union	27,634 76	
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	21,674 97	
Certificats de dépôts et de dettes du New Orleans National Banking Association $255,963 94 évalués à	25,596 39	
Effets à recevoir pour primes	1,901 86	
Prêts sur hypothèques	85,350 00	
Prêts sur nantissement	1,512 00	
Effets à recevoir	4,916 23	
Bons	7,020 00	
Actions	57,439 59	
Primes en voie de recouvrement	31,508 24	
Propriétés foncières	94,261 71	
Dû par divers	7,493 37	
Bons des Etats-Unis	50,206 07	$491,73

PASSIF.

Capital payé en plein [actions de $30]	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	3,196 50	
Primes sur risques non expirés	106,746 00	
Pertes non réglées	24,830 17	
Dû à divers	6,146 80	
Fonds de réserve	30,180 00	471,099 2
Surplus		20,634 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

MICHEL MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 20me jour de Janvier 1880.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu le 19 Janvier 1880, il a été résolu de payer sur demande, Un dividende d'intérêt de cinq pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1879—(faisant 10 0/0 pour l'année) sur le capital de $30 par action.

MICHEL MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

21 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 30
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivières		19,701 75
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 68	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivières	5,338 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,920 61	106,326 89
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché :

Propriétés foncières	$308,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	192,302 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	86,630 81
Scrip de ville	3,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,293 41
	$712,327 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
S. W. TAYLOR.

10 juin

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 23 rue du Camp.

Cinquantième Etat annuel.

Conformément à l'article 10 de la Charte, cette compagnie fait l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1879 :

Primes reçues pour risques de feu	$161,816 28	
Primes reçues pour risques de rivière	16,173 47	
Primes reçues pour risques maritimes	3,408 31	
Réservé pour risques non terminés de 1878 et surplus	104,655 28	
		$287,547 28
Moins :		
Pertes par le feu	$44,912 87	
Pertes de rivières	[illegible]	
Pertes maritimes	7,235 71	
Réduction (rebate)	12,330 24	
Réassurances	[illegible]	
Primes remboursées	4,453 09	
Dépenses, commission, licence, taxes, etc., moins escompte et intérêt	15,864 59	96,980 88
Profit		$190,566 40
Réservé pour risques non terminés pendant l'année 1879 et surplus, après déduction d'intérêt, de dividendes, etc., comme ci-dessous		$110,504 41

La compagnie a l'actif suivant:

Billets d'actions	57,889 04
Argent en caisse	34,336 21
Prêts sur garanties collatérales	169,499 38
Billets à ordre	3,614 50
Meubles de bureau, cédule	2,236 45
Primes en voie de collection	25,624 93	$396,311 31
Total des primes reçues pendant cinq ans	$818,946 85
Total des pertes réglées depuis cinq ans	138,661 65

L'état ci-dessus est une copie fidèle et exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

E. R. BERNARD, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait sous serment, devant moi, ce 21e jour de janvier 1880. CHAS. ROLLE, notaire.

A une réunion du Board des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre sur les gains nets de l'année expirée le 31 décembre 1879, savoir :

1° Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt annuel sur le capital payé.

2° Cinq pour cent (5 pour cent) au Fonds de Réserve, conformément à la Section 3, Art. VIII de la Charte.

3° Dix pour cent (10 pour cent) au crédit de l'Association Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour secourir les veuves et les orphelins, et le Système général de Secours de la dite Association, conformément à la Section 4, Art. VIII de la Charte.

4° Cinq pour cent (5 pour cent) d'intérêt—dividende sur le capital payé.

5° Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) de dividende aux assurés participants.

Toutes les déclarations de dividendes aux actionnaires sur actions payées partiellement seront portées au crédit des billets d'actions, conformément à la Section 5, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes aux assurés participants seront payés comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

E. H. BERNARD, Secrétaire.

Board des Directeurs.

JACOB ALEXANDER, A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI, E. F. LEVY,
H. H. BIERHORST, LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN, T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK, C. SPORL,
I. N. MARKS, WARD MARKS,
CHAS. HEMARD, OTTO THOMAS,
C. TAYLOR GAUCHE, GEO. WATER,
A. H. ISAACSON, A. H. SEWARD.

23 jan—1 m

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé......$500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêt		$386,273 20
Pertes, dépenses, taxes, etc	$298,791 79	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p. cent	49,568 90	$348,360 69
Profits nets		39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comptant.

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$398,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIERES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 39 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines, Jesse S. Flower,
J. L. Harris, E. J. Hart,
J. Weis, Jules A. Blanc,
Henry Renshaw, B. W. Taylor,
Scott McGehee, H. Newman,
J. C. Morris, Chas. Roberts,
B. Biscoe, James I. Day,
D. Fatjo, A. Baldwin,
Thos. Simms, T. L. Airey,
Charles Macready, Emery Clapp,
R. E. Craig, W. B. Seymour,
D. A. Chaffraix, Sam'l L. Boyd.

23 janv—1an.

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879 :

Fire premiums	$165,168 05	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	69,324 25	$258,543 52
Net earned premiums	$224,143 52	
Less reinsurance	$13,716 40	
Less return premiums	5,626 57	19,342 97	204,800 55

LOSSES.

Fire losses	$36,028 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	26,576 05	
	$73,952 35	
Taxes, expenses, etc., less interest, etc.	36,442 66	110,395 01
Net profits		$94,405 54

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 53	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	$61,636 53
Loaned on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	101,073 66
Real estate		109,006 06
City bonds, bank and other stock		94,432 58
Premiums in course of collection		25,697 53
Suspense account and stock fractions		14,156 62
		$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further depreciation in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolf,
R. B. Post, Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Marrus,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Nalle, Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Isaac G. Bush, John M. Parker.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes de feu	$278,342 81	
Primes maritimes	59,646 61	
Primes de rivière	45,560 04	
Total des primes		$383,549 46
Moins—		
Primes sur risques non expirés	$95,243 44	
Primes remboursées	12,630 66	
Réassurances	11,780 24	120,653 34
Primes nettes		262,896 12
Montant provenant des intérêts, loyers		31,664 88
		$294,561 00
Revenu		
A déduire:		
Pertes par le feu	$72,500 84	
Pertes maritimes	28,895 26	
Pertes de rivière	15,316 12	
	$116,810 22	
Réduction (rebate) et commissions	41,430 46	
Contributions charitables	1,088 46	
Taxes d'Etat, de ville, licences	3,328 01	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock	6,978 00	
Dépenses générales, frais de Bureau et d'agences	34,393 76	203,883 94
Profit net		$85,677 06
A déduire:		
Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet	$33,960 41	
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00	
Dividende du 31 décembre 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	
		$85,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$169,565 42
Bons des Etats-Unis	103,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	123,166 36
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	97,344 58
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	55,100 00
Billets pour primes	17,479 50
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R.	22,600 00
500 actions compagnie des Waterworks, à $37.76	18,880 00
Bons de première hypothèque, N. O. Waterworks	10,000 00
Actions de banques, d'assurances, de la Le. Ice Co et autres actions estimées au taux le plus faible du marché	31,324 30
Primes en voie de collection	66,801 56
Dû par des agents	1,675 97
Total de l'actif	$686,338 59

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	95,243 44
Dividendes non réclamés	6,878 49
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00
Dividende de décembre 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65
Total du passif	$653,838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, que après un examen attentif, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus est vrai et correcte.

WM. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayants-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL, A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ, ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS, CHS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON, JULES ALDIGE,
CHS. LAFITTE, D. FATJO,
E. GALLY, JULES TUYES.

11 janv—1m

ANNUAL STATEMENT —OF THE— NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,

For the Year Ending on the Thirty-first of December 1879.

Fire premiums	$278,342 81	
Marine	59,646 61	
Inland	45,560 04	$383,549 46
Less—		
Premiums on risks not terminated	95,243 44	
Return premiums	12,630 66	
Reinsurance	11,780 24	$120,653 34
Net earned premiums		$262,896 12
Add—		
Received for interest, salvage and rents		31,664 88
Income		$294,561 00
Deduct—		
Fire losses	$72,500 84	
Marine	28,895 26	
Inland	15,316 12	$116,880 22
Rebate and commissions		41,430 46
Charitable Donations		1,088 46
State and city taxes and licences		3,328 01
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps		6,978 00
Gross expenses, house office & agencies		34,393 76—203,883 94
Gross profit		$85,677 06
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	$33,960 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65—	$85,677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$169,565 42	
U. S. bonds	103,000 00	
Real estate, lowest valuation	123,166 36	
Notes secured by first mortgage on city property	97,344 58	
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00	
Notes for premiums	17,479 50	
N. O. J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	22,600 00	
500 Shares Waterworks Co, at $37.76	18,880 00	
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00	
Bank, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value	31,324 30	
Premiums in course of collection	66,801 56	
Due by agents	1,675 97—	$653,838 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00	
Reinsurance reserve	95,243 44	
Unclaimed dividends	6,878 49	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend of December, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65—	$653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL, A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ, ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS, CHARS. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON, JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE, D. FATJO,
E. GALLY, JULES TUYES.

Jan 11

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879 :

Primes d'incendie	$165,168 05	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivières	69,324 25	
		$258,543 52
Primes nettes	$224,143 52	
Moins réassurance	$13,716 40	
Moins primes remboursées	5,626 57	19,342 97
		204,800 55

PERTES.

Pertes d'incendie	$36,028 94	
Pertes maritimes	9,337 36	
Pertes de rivières	28,576 05	
	$73,952 35	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetage, épargnes, etc	36,442 66	
		110,395 01
Profits nets		$94,405 54

La compagnie possède l'actif suivant :

Billets à recevoir	$31,461 53	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$61,636 53
Prêts sur demande	$52,552 64	
Argent en caisse	48,521 02	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,006 06
Bons de ville, actions de banque et autres		94,432 58
Primes en voie de collection		25,697 53
Suspense account et fractions d'actions		14,156 62
		$406,207 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolf,
R. B. Post, Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Marrus,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Nalle, Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Isaac G. Bush, John M. Parker.

21mai

Vingt-deuxième Tableau annuel DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans.

Bureau No 27 rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1879		$72,736,65
Sur les risques d'incendie	60,371,57	
Sur les risques de marine	3,728,37	
Sur les risques de rivière	8,636,68	$72,736,69
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	7,955,57	
Sur les risques de marine	5,511,90	
Sur les risques de rivière	2,265,97	
Réduction (Rebate)	7,994,07	
Licences de ville et d'Etat et taxes pour l'année 1879 sur capital et propriétés foncières	5,323,36	
Primes remboursées	1,650,10	
Réassurances	6,483,53	
Bureau des Assureurs, Dépenses, Profits et Pertes intérêt en moins	5,368,37	42 602,87
Profits		$30,133,78

L'actif de la compagnie est comme suit :

Prets [garantis par première hypothèque	$38,061,46
Prets sur nantissement	28,254,57
Effets pour primes	5,907,12
Actions de la Compagnie du Gaz, d'Assurances et autres actions	25,142,79
Bons de 4 pour cent des Etats Unis	9,912,50
Biens fonciers dans cette ville	46,959,94
Primes en voie de perception	21,905,33
En caisse	23,990,09
Total de l'actif	$230,133,78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 10 janvier 1880.

M. T. DUCROS, Notaire Public.

Nlle Orléans, 3 janvier 1880.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, le tableau annuel présenté par le président a été examiné et approuvé comme une copie exacte des livres de la Compagnie.

Et en vue de la dépréciation sur le marché de la valeur des propriétés foncières et des actions, les réductions suivantes ont été approuvées à l'unanimité, savoir :

Propriétés foncières	$46,959,94	
Réduites à	29,090,98	$17,868,96
Actions	$25,142 79	
Réduites à	20,406,04	$4,736,75
		$22,605,71

LOUIS BARNETT, Secrétaire

11 jan—1m.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement :

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,666 68	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,338 30	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurance and return premiums	17,920 61—	$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$308,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,302 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	86,630 81
City Scrip	3,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,293 41
	$712,327 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ, EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES, M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
S. W. TAYLOR.

10 juin

ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLARDET, 2, passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser ceux des annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 16,600 FR. Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE. Médaille à l'exposition internationale de PARIS 1878.

Prix 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR

Contenant l'extrait complet des 3 quinquinas

Reconstituant, tonique et fébrifuge.

Le Quina-Laroche est un Élixir très-agréable dont la supériorité sur les vins et sirops de quinquina a été constatée dans les hôpitaux par vingt ans de succès. Contre le *manque de forces et d'énergie*, les *affections de l'estomac*, les *convalescences paresseuses*, et contre les *fièvres tremblantes anciennes ou rebelles*.

Exiger cette signature. J. Laroche

Le même FERRUGINEUX représente une combinaison heureuse d'un *Sel de fer* très-soluble avec tous les principes déjà contenus dans le Quina-Laroche simple.

Recommandé contre le *sang pauvre* auquel il procure les globules rouges qui font sa force et sa beauté, contre les *flueurs blanches*, les *suites de couches*, *chloro-anémie*, etc.

PARIS, 22, rue Drouot.

A la Nlle-Orléans, chez MM. Rivet, Marcel Majeau et Carrouché.

ARSÉNIATE D'OR

Dynamisé du Dr ADDISON

le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSENIATE D'OR DINAMISÉ du Dr ADDISSON est le véritable remède souverain pour *toutes les affections du système nerveux* pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui le rendent infiniment supérieure au fer dans les cas de *Chlorose* et *Anémie*. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de *caractère malin, maladies de la peau et du lupus.*

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

DEPOT GÉNÉRAL A PARIS : Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart

A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Ce CARROUCHE et dans toutes les pharmacies.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée. Marque déposée.

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts : *Nouvelle-Orléans* : MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES

DU

Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

DEPOT GÉNÉRAL A PARIS : Pharmacie GELIN, 38 rue Rochechouart

A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Ce CARROUCHE et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878

GRANDE MÉDAILLE D'OR

Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)

Salicylate de Soude et Acide Salicylique

POULENC & WITTMANN

Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris

Nouvelle-Orléans : CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS Aº MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion onctueuse qui conserve l'épiderme en souplesse.

Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.

Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succ.

Nouvelle-Orléans : RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE SILPHIUM Cyrenaïcum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire : Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DEROSE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.

Nouvelle-Orléans : RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

VIANDE, FER et QUINA

L'Aliment le plus fortifiant uni aux Toniques les plus réparateurs.

VIN FERRUGINEUX AROUD

VIANDE, FER et QUINA : Douze années de succès et l'approbation des plus hautes sommités médicales affirment que cette association de la Viande au Fer et au Quina, donne le régénérateur le plus puissant pour guérir Chlorose ou pâles couleurs, anémie, menstruations douloureuses, appauvrissement et altération du sang, rachitisme, affections scrofuleuses et scorbutiques, etc. En effet, seul le vin ferrugineux Aroud réunit tout ce qui nourrit et fortifie les organes, régularise, coordonne et décuple les forces, infuse à un sang appauvri, décoloré : vigueur, coloration et richesse.

VINS FERRUGINEUX AROUD (est aussi préparé) pour les personnes ne pouvant tolérer le vin.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans : MM. CARROUCHÉ, drog., et MM. [illegible]

EXIGER le nom et la signature AROUD

HUILE DE FOIE PURE DE MORUE HOGG

Contre les maladies de poitrine, affections scrofuleuses, toux chronique, rhumatismes, maigreur des enfants, tumeurs glandulaires, dartres, fleurs blanches, affaiblissement général, etc.

Douce et facile à prendre. — Se défier des contrefaçons.—Exiger la marque de fabrique ci-contre, recouvrant la capsule de chaque flacon de forme triangulaire, ainsi que la signature Hogg et Cie, qui doit se trouver sur chaque étiquette.

Vente en gros à Paris, pharmacie Hogg, 2, rue de Castiglione.

Nouvelle-Orléans : MM. Carrouché et Rivet, droguistes, et dans toutes les pharmacies.